

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019
DELIBERATION N° 11

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Absents : M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Daubisse

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Accompagnement vers une alimentation bio, locale et de qualité – Signature de la charte d'engagement avec Interbio Nouvelle-Aquitaine.

La Ville de Bayonne conduit depuis plusieurs années une politique de développement durable volontariste. Elle se traduit par un projet de développement durable, qui fixe le cap pour les années à venir, et en particulier sur :

- la préservation et la valorisation des ressources locales, en inscrivant la Ville dans un système alimentaire territorial pour l'approvisionnement de la restauration scolaire,

- l'affirmation de Bayonne en tant que ville santé et bien-être, en assurant un cadre de vie propice à la santé.

Le développement de l'accès à une alimentation saine et de qualité en agissant sur le levier de la restauration collective s'inscrit dans ce cadre.

A l'occasion du renouvellement de son marché de restauration scolaire pour les années 2019 à 2022, la Ville de Bayonne a inscrit des objectifs en matière de développement des approvisionnements bio et de proximité.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- atteindre d'ici la première année un minimum de 20% de produits bio en valeur d'achat et 30% de produits locaux et de qualité d'ici 2022,
- proposer un repas végétarien quotidien pour les familles faisant ce choix avec une inscription à l'année,
- mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et, de manière générale, réduire les déchets,
- mettre en place des actions pédagogiques d'éducation alimentaire destinées à sensibiliser les convives à l'éducation du goût et à les informer sur l'importance d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville de Bayonne souhaite bénéficier de l'accompagnement d'Interbio Nouvelle-Aquitaine, association interprofessionnelle bio qui regroupe des représentants de producteurs bio, les coopératives, groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs développant la filière bio en Nouvelle-Aquitaine.

En effet, Interbio, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État et de l'Agence régionale de santé, a mis en place un pôle régional de compétences sur la restauration collective bio et l'alimentation de qualité qu'elle co-anime avec l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA).

Dans ce cadre, l'association propose d'accompagner les collectivités à atteindre progressivement sur trois ans un approvisionnement à hauteur de 20% de produits issus de l'agriculture biologique permettant la labellisation de la Ville « territoire bio engagé » selon les termes de la charte qu'elle propose.

Celle-ci a ainsi vocation à accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son nouveau marché en fonction des objectifs qualitatifs énoncés plus haut. Cela passe par la définition d'une méthode dans le suivi de l'exécution du marché, de l'accompagnement du prestataire et de l'augmentation des denrées bio et locales dans les services de restauration sur la période 2019-2021.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la Charte d'engagement vers une alimentation bio, locale et de qualité des restaurants collectifs en Nouvelle-Aquitaine avec Interbio, jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne